

# Bilan de la session 2013 du CNU section 26 et conseils aux candidats

Rédigé par le bureau de la section

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à la fin de l'année 2011 pour un mandat de quatre ans. Composée de 48 membres titulaires (et d'autant de suppléants), la section 26 est chargée du domaine "Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques" représentant plus de la moitié des mathématiques universitaires en France.

Une présentation générale du CNU se trouve sur le site de la cpcnu <http://www.cpcnu.fr> mais aussi sur le site spécialisé de la section 26 <http://cnu26.emath.fr>

Les délibérations de la section se sont déroulées en deux sessions de trois jours chacune : la première session de février 2013 concernait les qualifications et la seconde session, en mai 2013 concernait les promotions.

## 1 Prise de position du CNU 26

Le 5 février 2013, le conseil a souhaité prendre position à travers la motion suivante

*La section 26 du CNU rappelle son attachement à la procédure de qualification garante d'un cadre national des campagnes de recrutement des enseignants-chercheurs*

## 2 Qualifications : Bilan 2013

La section 26 a constaté que ses critères de qualifications étaient mal connus, et que le niveau des candidats demandant la qualification était très disparate (surtout pour les qualifications aux fonctions de Professeur), aussi elle a souhaité cette année préciser la manière dont sont examinées et appréciées les candidatures à la qualification dans les paragraphes suivants (ceci a été discuté et adopté lors de la session de mai 2013).

### 2.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

#### 2.1.1 Résultats de la session 2013

Le nombre de candidats inscrits était de 525, dont 83 dossiers non parvenus aux rapporteurs (16%). Sur les 442 dossiers examinés, 291 candidats ont été qualifiés (65% des dossiers examinés). Ces chiffres sont tout à fait comparables aux chiffres de l'an passé, avec une augmentation du nombre de candidats : en 2012 il y en avait 464 et un taux de qualification de 68 %.

#### 2.1.2 Critères de qualification

En vue de la session de 2014, la section a décidé de faire évoluer l'affichage de ses critères de qualifications comme suit:

Deux repères importants sont utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

- L'aptitude à enseigner les mathématiques.
- L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés.

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement les points suivants qui seront des critères importants pour l'évaluation

1. L'aptitude à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Mathématiques. Pour les candidats n'ayant pas un cursus français de mathématiques ou mathématiques appliquées, la section examinera le parcours ou tout autre élément dans le dossier faisant ressortir de manière certaine cette aptitude.
2. Une activité de recherche en mathématiques appliquées suffisante qui sera évaluée sous plusieurs aspects.
  - (a) Les travaux de la thèses en particulier à travers les rapports de thèses (ou s'ils n'existent pas tout autre document équivalent attestant de la qualité de la thèse). Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification.
  - (b) La présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses de l'année, mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation.
  - (c) L'évaluation prend aussi en compte l'apport méthodologique en mathématiques, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.
  - (d) L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considéré comme suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26. Les candidats qui s'estiment dans le champ "applications des mathématiques" sont encouragés à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26ème section.
3. Le CNU s'attend à ce que les exigences précédentes sur l'activité de recherche soit aussi vérifiées sur les deux dernières années en cas de thèses datant de plus de deux ans (ceci sera particulièrement examiné en cas de requalification).

**A noter cependant : la section est souveraine dans ses choix et ses délibérations ont lieu à huis clos. En aucun cas les critères décrits ci-dessus dans ce document ne font l'objet d'une application automatique.**

## 2.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

### 2.2.1 Résultats de la session 2013

Le nombre de candidats inscrits à la qualification aux fonctions de Professeur était de 155, dont 16 dossiers non parvenus aux rapporteurs. Sur les 139 dossiers examinés, 97 candidats ont été qualifiés soit 69 %. Ce taux est en baisse par rapport à celui de l'an passé (86 %) mais comparable à celui de 2011 (72%).

## 2.2.2 Critères de qualification

En vue de la session de 2014, la section a décidé de faire évoluer l’affichage de ses critères de qualifications comme suit:

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qualification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- L’aptitude à enseigner les mathématiques jusqu’au niveau Master ,
- L’activité et le rayonnement scientifiques ,
- la démonstration d’une réelle autonomie scientifique,
- l’aptitude à l’encadrement et à la direction de recherches.

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement les points suivants qui seront des critères importants pour l’évaluation.

1. La section examine la formation, l’expérience pédagogique à travers le curriculum vitae ou tout autre élément dans le dossier faisant ressortir cette capacité.
2. Une activité de recherche en mathématiques appliquées suffisante, qui sera évaluée selon plusieurs aspects.
  - (a) un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente ;
  - (b) une production scientifique régulière et significative, qualitativement et quantitativement, suffisante sous forme d’articles publiés ou de logiciels (une attention particulière sera portée aux travaux postdoctoraux des quatre dernières années).
  - (c) Le rayonnement sera estimé entre autres critères par la participation aux colloques, les invitations dans les conférences internationales, les séjours à l’étranger, les collaborations internationales, les rapports de l’habilitation.
3. L’autonomie scientifique sera en particulier évaluée par le nombre et la qualité des publications (hormis celles issues de la thèse), ainsi que la variété des thèmes abordés et leur nouveauté par rapport aux travaux de thèses.
4. la capacité à encadrer des doctorants (évaluée à travers l’expertise scientifique, l’autonomie, l’expérience d’encadrement ou coencadrement de thèses ou de mémoires de Master, ...).

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d’une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l’apport des mathématiques au domaine d’application.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Il est demandé que les rapports préalables à la soutenance de l’HDR soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des HDR françaises).

Pour les candidats étrangers non titulaires de l’HDR française, le CNU a l’obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de cette HDR. Pour les candidats provenant d’un pays où existe un deuxième doctorat du niveau de l’HDR, il paraît souhaitable qu’ils l’aient obtenu.

Dans tous les cas, le niveau du dossier scientifique reste un critère déterminant.

**A noter cependant : la section est souveraine dans ses choix et ses délibérations ont lieu à huis clos. En aucun cas les critères décrits ci-dessus ne font l’objet d’une application automatique.**

### 3 Promotions

Les candidatures se font par voie électronique et avant l'examen par le CNU les dossiers sont préalablement examinés par les conseils d'administration des établissements qui émettent un avis sur les tâches administratives et l'activité d'enseignement des candidats. Les sections du CNU sont supposées émettre un avis sur les candidats pour les promotions par la voie locale. Comme l'an passé, le conseil a choisi ne pas mettre d'évaluation sur les dossiers des candidats non proposés à la promotion ; cela s'est traduit par les deux formulations suivantes appropriées aux différents cas : "La section 26 du CNU ne souhaite pas émettre d'avis sur les candidats qu'elle ne propose pas à la promotion sur le contingent qui lui est attribué" ou "La section 26 du CNU par souci d'exemplarité a décidé de ne pas promouvoir des membres en exercice du CNU26 pendant leur mandat".

Si les fichiers proposés par le ministère comportent une trame précise à renseigner, qui répond dans l'ensemble aux attentes de notre section, nous rappelons qu'il est essentiel que les dossiers de candidature à une promotion contiennent un descriptif de l'ensemble de la carrière (et non seulement des dernières années). Outre le Curriculum Vitae et la liste complète des travaux, classés si possible par type de publication (par exemple, articles dans des revues d'audience internationale avec comité de lecture, notes aux comptes-rendus ou assimilées, actes de colloques, livres ou chapitres de livres, articles de vulgarisation ...), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, l'encadrement doctoral (thèses soutenues ou en cours, taux d'encadrement, devenir des doctorants) et les services rendus à la communauté universitaire et scientifique. Il est vivement conseillé, en plus de la liste de publications, de faire une description des travaux scientifiques en insistant sur les résultats marquants. Pour les candidats ayant à leur actif une réalisation conséquente en matière de logiciel scientifique, il est demandé de préciser dans leur dossier tous les éléments utiles à l'appréciation de celle-ci, de son impact, et de préciser également la contribution personnelle du candidat dans le cas de logiciels réalisés en équipe.

Il est souhaitable de faire aussi apparaître les participations aux conférences et les séminaires donnés, pour pouvoir mesurer la visibilité nationale et internationale. De même, la nature des tâches collectives doit apparaître clairement, pour pouvoir être prise en compte.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Pour les dossiers examinés plusieurs années consécutives par notre section, nous nous efforçons de choisir chaque année des rapporteurs différents.

#### 3.1 Promotions à la hors-classe des MCF

Nombre de promotions proposées : 22, dont 6 femmes

Nombre de promouvables : 219, dont 72 femmes.

Nombre de candidats: 81, dont 32 femmes.

Listes des Promus: ABOUD Maha (Cergy), AMODEI Luca (Toulouse III ), BENOIS Olivier (Rouen), BERNARD Jean-Marie (Evry), BLOUZA Adel (Rouen), BOUDIN Laurent (Paris VI), CHERFILS Laurence (La Rochelle), CIUPERCA Ionel (Lyon I) CORRIAS Lucilla (Evry), DROUILHET Rémi (Grenoble II), GISCLON Marguerite (Chambéry), GRAMMONT Laurence (Saint Etienne), GRILLOT Philippe (Orléans), MAHE Fabrice (Rennes I), MAILFERT Jean (Clermont), MOUGEOT Mathilde (Paris VII), PAMPHILE Patrick (Orsay), PRIGNET Alain (Paris XII), ROUX Jean-Christophe (ENI Saint-Etienne), SARI Nadir (La Rochelle), SOC-CORSI Eric (Marseille II), ZHANG Huilong (Bordeaux).

Les âges s'étendent de 39 à 63 ans. L'âge moyen des promus est de 48 ans.

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. Outre le travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

### 3.2 Promotions à la première classe des PR

Nombre de promotions proposées : 17, dont 2 femmes

Nombre de promouvables : 201 dont 38 femmes

Nombre de candidats: 105, dont 13 femmes.

Listes des Promus: ASSELAH Mohammed (Paris XII), BOUCHARD Bruno (Paris IX), CARDOT Herve (Dijon), CHAFAI Djalil (Paris XII), CHOULLI Mourad (Metz), DESCOMBES Stephane (Nice), DONATI Catherine (Versailles), ENRIQUEZ Nathanael (Paris X), FRENOD Emmanuel (Vannes), KLEIN Christian (Dijon), KOKONENDJI Celestin (Besancon), LE ROUSSEAU Jerome (Orleans), LOUBES Jean-Michel (Toulouse III), MOLINET Luc (Tours), RENAULT Jerome (Toulouse I), ROUSSEAU Judith (Paris IX), ROUSSET Frederic (Rennes I).

Les âges s'étendent de 38 à 58 ans. L'âge moyen des promus est de 43 ans.

Pour l'examen des promotions à la première classe des Professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme Professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- activité et responsabilités pédagogiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe ou d'établissement, appartenance à différentes commissions...),
- rayonnement : activités éditoriales, direction de projets (type ANR, réseaux européens, GDR...), rapporteurs de thèses ou d'HDR, invitations à l'étranger et dans des conférences internationales,
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leur dossier. Le CNU veille à une répartition équilibrée entre les sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques. Le conseil est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

### 3.3 Promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 14, dont 1 femme.

Nombre de promouvables : 183, dont 38 femmes

Nombre de candidats: 72, dont 9 femmes.

Listes des Promus:

BOUSSOUIRA Fatiha (Metz), DESPRES Bruno (Paris VI), DOLECKI Szymon (Dijon), HAMEL Francois (Marseille), HECHT Frédéric (Paris VI), HU Ying (Rennes I), IOUDITSKI Anatoli (Grenoble), PERGAMENTCHIKOV Serguei (Rouen), POGGI Jean-Michel (Paris V), RESPONDEK Witold (Rouen), SANDIER Etienne (Paris XII), SHI Zhan (Paris VI), TZVETKOV Nicolay (Cergy), VOLNY Dalibor (Rouen).

Les âges s'étendent de 40 à 65 ans. L'âge moyen des promus est de 51 ans.

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que se soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche. Le conseil est attentif à une juste répartition des âges des collègues promus.

### 3.4 Promotions au second échelon de la classe exceptionnelle des PR

Nombre de promotions proposées : 5, dont 0 femme

Nombre de promouvables : 49, dont 6 femmes

Nombre de candidats: 27, dont 3 femmes.

Listes des Promus:

AZAIS Jean-Marc (Toulouse III), KABANOV Youri (Besancon), LE TALLEC Patrick (Paris IX), LESIGNE Emmanuel (Tours), WEISSLER Frédéric (Paris XIII).

Les âges s'étendent de 55 à 64 ans. L'âge moyen des promus est de 59 ans.

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions des professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle.

### 3.5 Promotions locales 2012

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables. Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur. Le bilan des promotions locales pour l'année 2013 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2012 dans notre section. En 2012, il y a eu 46 promotions locales en section 26, toutes catégories confondues, et 60 au niveau national.

#### 3.5.1 Hors-Classe des Maîtres de Conférences

24 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2012 tandis que 17 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus 2012.

Bernadac E. (Pau), N. Bouaza (Reims), Canonne J.C.(Valenciennes), Casanova S. (Toulouse I), Dordan O. (Bordeaux II), Duheille F. (Lyon I), Fontenas E. (Grenoble II), Hache C. (Paris VII), Huraux P. (Cergy), Jeantheau T. (Marne), Martias C. (Antilles-Guyanne), Niang N. (Cnam), Noquet C. (Lille II), Puiseux P. (Pau), Tricot L. (Cnam), Vernhet L. (Pau), Watbled F. (Vannes).

#### 3.5.2 Première classe des Professeurs

18 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2012 tandis que 14 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

Alziary B. (Toulouse I), Bienacki C. (Lille I), Bressaud X. (Toulouse III), Estrade A. (Paris V), Godlewski E. (Paris VI), Gout C. (Insa Rouen), Helluy P. (Strasbourg), Jourani A. (Dijon), Lemdani M. (Lille 2), Mieusens L. (Polytech. Bordeaux), Motreanu D. (Perpignan), Pascal F. (ENS Cachan), Pommeret D. (Aix Marseille II), Sassi T. (Caen)

#### 3.5.3 Classe exceptionnelle des Professeurs

Le CNU avait attribué 13 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle en 2012 tandis que 7 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus 2012.

Abbou J (Paris I), Clerc-Bergougnieux M. (Orleans), Lavergne C. (Montpellier III), Maury B. (Paris XI), Mischler S. (Paris IX), Picard J. (Clermont II), Vila J.P. (Insa Toulouse).

Le CNU avait attribué 5 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle en 2012. Il y a eu 8 promotions locales : Bruneau C. (Bordeaux I), Doukhan P. (Cergy), Eymard R. (Marne), Halpern L. (Paris XIII), Jaffard S. (Paris XII), Le Dret H. (Paris VI), Masmoudi M. (Toulouse III), Millet A. (Paris I)

## 4 Attribution de semestres de congés pour recherche ou conversion thématique

La section avait 10 semestres CRCT pour environ 70 demandes. Elle a décidé d'attribuer 4 semestres à des professeurs

BERTAIL Patrice ( Paris X), CROISILLE Jean-Pierre (Metz), DE COSTER Colette (Valenciennes), JOURANI Abderrahhim (Dijon)

et d'attribuer 6 semestres à des maitres de conférences

BOUSQUET Pierre (Aix-Marseille), BROUSTE Alexandre (Le Mans), CLUZEAU Thomas (Limoges ), FEHRENBACH Jérôme (Toulouse III), GIRARD Antoine (Grenoble I), GUILLOTIN Nadine (Lyon I)

En outre il a été établi la liste complémentaire de un nom suivante:

1- HELLUY Philippe (rang A, Strasbourg)

Dans l'attribution des CRCT, le CNU privilégie tout particulièrement les dossiers comportant un projet scientifique de qualité, précis et clairement défini : citons en particulier ceux qui comportent en outre des séjours scientifiques à l'étranger, des participations à des concentrations thématiques, etc... Le conseil favorise également les candidats qui n'ont pas ou peu bénéficié de CRCT ou de délégation dans le passé. Il est souhaité que toutes les délégations passées des candidats soient clairement mentionnées. Dans la constitution des dossiers, il est vivement recommandé d'inclure des copies de pièces à l'appui de ces projets : lettres d'invitation, programme des semestres....